

COMMUNE DE SAINT-THURIEN

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2013

Etaient présents : Joël DERRIEN, Ginette MINIOU, André PENVERN, Pascal LOUVREL, Pascale JEGOU, Sabine FLOC'H, Françoise GOLIES, Christine KERDRAON et Pierre SCOARNEC.

Absents excusés : Bruno JAFFRE, Carole DUFEUX, Guy BOURHIS et Jean-René FLATRES.
Le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2012 est approuvé à l'unanimité.

1°) Schéma directeur d'alimentation en eau potable sur les communes de Saint-Thurien, Querrien, Locunolé, Tréméven et Guilligomarc'h :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de réalisation d'un schéma directeur en eau potable sur les communes de Saint-Thurien, Querrien, Locunolé, Tréméven et Guilligomarc'h et autorise le Maire à signer le projet de convention présenté.

2°) Dénomination de rue et lieudits :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de dénommer :

- le lieudit situé à l'extrémité de la route de Lojou de la façon suivante : Coat-Lojou,
- le lieudit situé entre le lotissement de Roz-Minez et la Route du Faouët de la façon suivante : Minez Vorc'h,
- le chemin situé Rue de Scaër, au niveau du n° 12, dénommé actuellement Rue de Scaër et portant les numéros allant du 12a au 12h, de la façon suivante : Hent Karrig Kamm.

3°) Réalisation d'un document unique :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation du document unique qui sera effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère et décide de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse des Dépôts, gestionnaire du fonds national de prévention de la CNRACL.

4°) Cession de terrains à Créac'h-Mine, Kergoulaouen et Kerboudou :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vu l'avis favorable du commissaire-enquêteur, émet un avis favorable aux cessions de terrains indiquées ci-dessous dans les conditions fixées par sa délibération du 1^{er} juin 2012 :

- environ 160 m² de terrain à Madame et Monsieur Jérémy LE CADET à Créac'h-Mine,
- environ 120 m² de terrain à Mademoiselle Hélène CHARPENTIER à Kergoulaouen,
- une bande de terrain de 20 cm au Nord et à l'Ouest de l'habitation de Monsieur Davy BONRAISIN à Kerboudou.

5°) Syndicat d'électrification de Quimperlé : Modification des statuts :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification suivante des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Quimperlé : « Le Syndicat a également pour mission l'accomplissement des travaux neufs des installations d'éclairage public ».

6°) Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : dissolution du Syndicat d'Electrification de Quimperlé et modification du périmètre du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification de Quimperlé à la date du 31 décembre 2013 et à la modification du périmètre du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère à effet du 1^{er} janvier 2014.

7°) Réforme des rythmes scolaires :

Le Conseil Municipal a débattu de la réforme des rythmes scolaires à mettre en place de droit à la rentrée 2013 ou, sur dérogation, à la rentrée 2014. Le Conseil d'Ecole se réunissant le 19 février et la COCOPAQ organisant une seconde réunion sur le sujet le 20 février prochain, le Conseil Municipal débatera de la question lors du prochain conseil, avant le 31 mars 2013. Auparavant, l'avis des enseignants sera sollicité et un questionnaire sera transmis aux parents d'élèves.

Divers :

Sabine FLOC'H fait part d'une demande qu'elle a reçue d'un administré, à savoir la mise en place d'un panneau indiquant les lieudits situés sur la Voie Communale n° 2 à Loge-Bleis. Ce panneau a existé mais a été dégradé. Un devis va être demandé.

Pierre SCOARNEC indique qu'il faudrait prévoir un rendez-vous avec le Président de l'Union Sportive de Saint-Thurien et l'entraîneur afin de connaître leurs besoins en ce qui concerne l'agrandissement des vestiaires du stade municipal. Les contacts ont été pris et un rendez-vous sera fixé prochainement.

Pierre SCOARNEC demande ce qu'il faut faire pour recevoir la télévision par le câble. Les services administratifs vont contacter ORANGE pour connaître la démarche à suivre.

Publié et affiché à SAINT-THURIEN, le 18 février 2013

Le Maire,



Joël DERRIEN.